

Dispositif « collèges en progrès »

UN ÉCRAN DE FUMÉE POUR CACHER LE BUDGET DE GUERRE ET SES 4 000 SUPPRESSIONS DE POSTES !

Le ministre Geffray a présenté au CSA ministériel du 26 janvier la liste des 800 collèges concernés par le dispositif désormais dénommé « collèges en progrès » et censé venir au secours des établissements « les plus exposés à la difficulté scolaire » (selon l'instruction ministérielle du 17 décembre 2025 publiée au BO n°48 du 18 décembre 2025). Les réunions pour la mise en place du dispositif ont commencé dans les établissements.

Avant toute chose, force est de constater qu'au moment où il prétend lutter contre les inégalités et la grande difficulté scolaire, le ministre ne fait, en réalité, que creuser les unes et aggraver l'autre en supprimant près de 4 000 postes d'enseignement à la rentrée 2026, dont 1 365 dans les collèges et lycées. Dans ces conditions, le dispositif « collèges en progrès » est essentiellement un leurre, un écran de fumée visant d'abord à détourner l'attention du gel de la carte de l'Éducation prioritaire en lien avec le budget de guerre et d'austérité ! Mais pas seulement, puisqu'il s'agit au fond de poursuivre le démantèlement de l'École publique, des statuts et des missions de ses personnels.

LES MESURES PARLENT D'ELLES-MÊMES

■ Une territorialisation toujours plus grande : Selon le ministère, le dispositif « *repose avant tout sur des réponses locales, construites au plus près du terrain* », à partir d'un « diagnostic partagé » mené dans chaque établissement concerné et devant permettre de « *bâtir une feuille de route pluriannuelle (sur 3 ans), assortie d'objectifs de progrès clairs et d'indicateurs de suivis* », les « leviers d'action » pour remplir ces objectifs étant « *laissés à l'initiative des établissements* ». Afin de dresser le diagnostic et définir le « plan d'action », deux journées ou quatre demi-journées sont banalisées entre janvier et la fin de l'année scolaire pour faire plancher les personnels ;

■ un contrôle renforcé pour mettre au pas les équipes enseignantes : Les recteurs disposent de tout un arsenal de dispositifs pour encadrer les personnels et surveiller au plus près la mise en œuvre des actions et la réalisation des objectifs contenus dans la « *feuille de route pluriannuelle* » : « *une équipe ressource académique* » composée notamment d'inspecteurs, de personnels de direction, de formateurs

qui pourront assurer « *une présence régulière* » dans les établissements, le « Conseil académique des savoirs fondamentaux (CASF) » (instance mise en place en janvier 2023 et composée, à l'appréciation des recteurs, des directeurs académiques, inspecteurs, conseillers techniques...) qui assure un suivi pédagogique des établissements et analyse l'impact des actions menées sur les résultats des élèves, des « *échanges réguliers* » entre les inspecteurs d'académie et les chefs d'établissements « *pour suivre l'avancée du plan d'action et aider à sa mise en œuvre* », des « *comités de pilotage* » pouvant être « *installés pour conduire un accompagnement de proximité* »...

■ une remise en cause acharnée de la liberté pédagogique et de l'enseignement disciplinaire dans la continuité du « choc des savoirs » : les « *leviers d'action* » proposés consistent essentiellement à refourguer de vieilles recettes puisées dans l'attirail des contre-réformes précédentes comme le « choc des savoirs », et réduisant autant que possible l'enseignement disciplinaire et la liberté pédagogique, comme le « *travail en petits groupes sur des compétences ciblées* », la « *co-intervention dans les*



classes », l'« accompagnement renforcé en français et en mathématiques »... Ainsi, le ministère insiste-t-il sur la transversalité de l'accompagnement : « si des difficultés en écriture ou en calcul sont identifiées, elles doivent être travaillées dans toutes les disciplines, et pas uniquement en français ou en mathématiques »...

L'essentiel reste de faire porter aux personnels, qui doivent se débrouiller au quotidien avec la pénurie de moyens dans leurs établissements et avec des conditions de travail de plus en plus dégradées, la responsabilité exclusive des inégalités et de la grande difficulté scolaire, puis de leur expliquer comment mieux faire réussir les élèves sans disposer des postes, des heures, des classes nécessaires, qu'ils ne cessent pourtant de revendiquer pour remplir normalement leurs missions.



Face à cette situation, les personnels refusent de se laisser faire et s'organisent pour faire valoir leurs droits et leurs revendications.

Ainsi, les personnels du collège George Pompidou à Villeneuve-la-Garenne, dans les Hauts-de-Seine (92), prennent position pour exprimer leur colère à l'annonce de la mise en place de « l'accompagnement renforcé » et déclarent : « Ce que nous demandons, c'est que l'argent soit mis pour l'école et non dans le budget de l'armement. Nous n'acceptons pas les annonces des suppressions de postes annoncées dans le budget. ».

Au collège Jean Lurçat, à Ris Orangis, dans l'Essonne (91), les personnels adoptent une motion annonçant qu'ils n'accepteront « aucune remise en cause de (leur) liberté pédagogique ou de (leurs) compétences », aucun « contrôle ou (...) remise en cause de (leurs) pratiques professionnelles », et demandant « des moyens supplémentaires pour l'encadrement des élèves, (...) la prise en compte des notifications MDPH de (leurs) élèves ».

Dans l'Essonne, les personnels de 6 collèges sur les 30 établissements du département mis sous tutelle se sont réunis le 16 mars et ont adopté une prise de position commune qu'ils ont décidé de faire connaître, revendiquant : « Le retrait du dispositif "collège en progrès" ; une refonte de la carte scolaire de l'éducation prioritaire ; des moyens supplémentaires pour nos établissements (postes, DGH, vie scolaire, bâti scolaire...) ».

Ils ont raison. S'il veut lutter contre les inégalités et remédier à la grande difficulté scolaire, le ministre doit commencer par annuler les 4 000 suppressions de postes

et créer les postes nécessaires. Le refus du dispositif « collèges en progrès » va de pair avec les mobilisations en cours contre les suppressions de postes à la rentrée 2026.



Le SNFOLC, avec la FNEC FP-FO, est aux côtés des personnels, pour aider le mouvement en cours à s'étendre, à s'amplifier, en s'appuyant sur toutes les initiatives permettant de regrouper largement les personnels, les parents, les jeunes, les établissements, sur le terrain de la grève et du blocage pour imposer les revendications.

À Marseille, l'assemblée générale des personnels et lycéens de plusieurs établissements qui reconduisent la grève et les blocages pour « l'annulation des 4 000 suppressions de postes, le rétablissement des moyens supprimés » depuis le 17 mars, appelle « l'ensemble des écoles et des établissements scolaires, à Marseille et dans toute la France à nous rejoindre le 26 par la grève et la manifestation », puis elle exhorte « l'intersyndicale nationale à se saisir de cet appel et appeler nationalement à la grève le 26 mars. ».

D'ores-et-déjà des intersyndicales départementales appellent à compter du 26 mars : en Gironde, en Haute-Loire, dans la Vienne, en Moselle, en Charente. Dans l'Yonne, des blocages d'écoles sont prévues les 24, 26 et 27 mars...

Dans ces conditions, le SNFOLC, avec la FNEC FP-FO, appelle les personnels des lycées et collèges à rejoindre la grève et à se réunir pour discuter de sa reconduction pour gagner sur les revendications.

Élections
professionnelles
2026



du 3 au 10 décembre

je vote
FNEC FP-FO